

La grève n°12 et des actions... n°5

6 juin 2016

14 juin : pour notre avenir, tous et toutes dans la rue !

Le projet de loi Travail ne fait que satisfaire de vieilles revendications patronales. Son application signifierait encore plus de précarité et de flexibilité, encore moins de garanties collectives protectrices. Par la grève, les manifestations et le blocage de l'activité économique, imposons l'abandon du projet de loi et nos revendications !

Des grèves, des manifestations et des blocages de l'économie avaient permis la généralisation d'un principe simple :

- le Code du travail prévoyait un ensemble de normes, applicables dans toutes les entreprises et bénéficiant à tous les salarié-es ;
- une convention collective ne pouvait contenir de dispositions plus mauvaises que le Code du travail ;
- même chose pour un accord d'entreprise vis-à-vis de la convention collective.

Donc, ce qui avait été obtenu par les luttes syndicales, dans de grandes entreprises ou à l'occasion de grèves généralisées, bénéficiait aussi aux salarié-es des entreprises où le rapport de forces est plus favorable aux patrons.

Depuis une trentaine d'années, plusieurs gouvernements de droite et de gauche avaient écorné ce principe mais subsiste ce qu'on appelle « le principe de faveur ». Le projet de loi Travail annule cela ! Pour tout ce qui concerne le temps de travail, c'est entreprise par entreprise que ce serait « négocié » ; en réalité, **dans une multitude de cas, parce que le nombre de syndiqué-es ne permet pas de créer une force suffisante face à la direction, ce sera imposé à travers le traditionnel charriage à l'emploi.**

C'est la porte ouverte à l'allongement du temps de travail pour le même salaire, à une flexibilité encore plus grande, ... et à l'accroissement des profits pour celles et ceux qui vivent de notre travail.

Le projet de loi prévoit aussi de **diminuer la rémunération des heures supplémentaires** et d'en modifier le calcul pour nous en payer moins. Notre santé serait mise en danger par la **suppression des périodicités de visites médicales**. La médecine du travail se trouverait réduite à l'accompagnement d'un permis d'embaucher et de licencier, excluant tout rôle de prévention. Le projet de loi contient aussi des mesures pour **faciliter encore plus les licenciements individuels et collectifs.**

Cela fait des années que le patronat obtient des mesures dans ce sens au nom de la lutte contre le chômage ! Résultat, il y a aujourd'hui plus de 6 millions de chômeurs et chômeuses en France. Mais 118 milliards de bénéfices pour les seules entreprises du CAC 40, en deux dernières années.

Pour l'avenir de tous et toutes, il est nécessaire que ce projet de loi soit mis à la poubelle. C'est possible, grâce au mouvement social en cours depuis début mars.

Malgré le coup de force du recours à l'article 49-3, la loi ne sera pas votée avant mi-juillet ; de plus, l'exemple du Contrat Première Embauche, nous le rappelle : même votée, une loi peut être abandonnée et jamais appliquée.

Chacun et chacune d'entre nous peut participer à la lutte contre ce projet de loi : en prenant part aux **assemblées générales** et à la **grève reconductible** partout où c'est possible, comme l'ont décidé plusieurs secteurs professionnels ; ailleurs, en décidant des débrayages et en participant aux actions interprofessionnelles de blocage...

En manifestant le mardi 14 juin !

Union syndicale Solidaires - 144 boulevard de La Villette 75019 Paris - Téléphone : (33) 1 56 36 30 21 - contact@solidaires.org - www.solidaires.org

Continuer les actions de grève et de blocage et le 14 juin : pour notre avenir, tous et toutes dans la rue !

Les informations sur le mouvement en cours et le verso à afficher et diffuser largement sur les actions qui chaque jour renforcent le mouvement.

14 juin : pour notre avenir, tous et toutes dans la rue !

Le projet de loi Travail ne fait que satisfaire de vieilles revendications patronales. Son application signifierait encore plus de précarité et de flexibilité, encore moins de garanties collectives protectrices. Par la grève, les manifestations et le blocage de l'activité économique, imposons l'abandon du projet de loi et nos revendications !

Des grèves, des manifestations et des blocages de l'économie avaient permis la généralisation d'un principe simple :

- le Code du travail prévoyait un ensemble de normes, applicables dans toutes les entreprises et bénéficiant à tous les salarié-es ;
- une convention collective ne pouvait contenir de dispositions plus mauvaises que le Code du travail ;
- même chose pour un accord d'entreprise vis-à-vis de la convention collective.

Donc, ce qui avait été obtenu par les luttes syndicales, dans de grandes entreprises ou à l'occasion de grèves généralisées, bénéficiait aussi aux salarié-es des entreprises où le rapport de forces est plus favorable aux patrons.

Depuis une trentaine d'années, plusieurs gouvernements de droite et de gauche avaient écorné ce principe mais subsistait ce qu'on appelle « le principe de faveur ». Le projet de loi Travail annule cela ! Pour tout ce qui concerne le temps de travail, c'est entreprise par entreprise que ce serait « négocié » ; en réalité, **dans une multitude de cas, parce que le nombre de syndiqué-es ne permet pas de créer une force suffisante face à la direction, ce sera imposé** à travers le traditionnel chantage à l'emploi.

C'est la porte ouverte à l'allongement du temps de travail pour le même salaire, à une flexibilité encore plus grande, ... et à l'accroissement des profits pour celles et ceux qui vivent de notre travail.

Le projet de loi prévoit aussi de **diminuer la rémunération des heures supplémentaires** et d'en modifier le calcul pour nous en payer moins. Notre santé serait mise en danger par la **suppression des périodicités de visites médicales**. La médecine du travail se trouverait réduite à l'accompagnement d'un permis d'embaucher et de licencier, excluant tout rôle de prévention. Le projet de loi contient aussi des mesures pour **faciliter encore plus les licenciements individuels et collectifs**.

Cela fait des années que le patronat obtient des mesures dans ce sens au nom de la lutte contre le chômage ! Résultat, il y a aujourd'hui plus de 6 millions de chômeurs et chômeuses en France. Mais 118 milliards de bénéfices pour les seules entreprises du CAC 40, ces deux dernières années.

Pour l'avenir de tous et toutes, il est nécessaire que ce projet de loi soit mis à la poubelle. C'est possible, grâce au mouvement social en cours depuis début mars.

Malgré le coup de force du recours à l'article 49-3, la loi ne sera pas votée avant mi-juillet ; de plus, l'exemple du Contrat Première Embauche, nous le rappelle : même votée, une loi peut être abandonnée et jamais appliquée.

Chacun et chacune d'entre nous peut participer à la lutte contre ce projet de loi : en prenant part aux assemblées générales et à la grève reconductible partout où c'est possible, comme l'ont décidé plusieurs secteurs professionnels ; ailleurs, en décidant des débrayages et en participant aux actions interprofessionnelles de blocage...

En manifestant le mardi 14 juin !

La grève... des actions, des blocages n°5

Voici, en vrac des informations sur vos actions à la date du 6 juin vos grèves, vos blocages réalisés ou prévus... retours sur le 2 juin et actions de la semaine passée et pour celle qui vient. Faites remonter...

Le Havre : l'intersyndicale appelle pour le 9 à une nouvelle journée de grève et à une manifestation régionale : invitation large de Rennes à Paris. Le 2 entre 15 000 et 20 000 personnes et blocage le matin sur les voies. Le 7 Hopital debout.



BnF : Le compte n'y est pas, la grève devait continuer ce samedi, mais la Bnf a été fermée cause inondation. Ce n'est que partie remise. <https://www.lepot-commun.fr/pot/jqqioca7> pour soutenir.

Lille : Action dans le rail le 6, le 9 en commun avec des Belges à la douane de Rekkem : "retrait de la loi El Khomri, retrait de la loi Peeters"

Blois : le 2, 200 personnes en manifestation malgré les inondations.

Clermont : On bloque tout au dépôt de Gezat.



St Denis Velib' : Le 3, l'entrepôt a été bloqué en solidarité avec les salariés de la RATP en grève (les vélos sont pris d'assaut à cette occasion). Le personnel est soumis à la variation des horaires et à des conditions de travail difficiles (charges lourdes et travail en extérieur). La convention collective est celle... des magasins de sport !

Foix : Zone Conti bloquée. **Ariège** : Varilhes et Villeneuve d'Olmes, 2 centres de collecte, traitement et tri d'ordures ménagères et industrielles bloqués encore ce lundi pour la troisième fois à l'appel de l'intersyndicale.

Bordeaux : 500 manifestant-es ont bloqué le Pont de Pierre le 2. Tram bloqué et circulation très compliquée dans le centre de Bordeaux.

Niort : Le 4 juin: Larcher (Président du Sénat) dans le Nord Deux-sèvres comité d'accueil prévu.

Lyon : 3 mètres de voies ferrées devant le siège du Medef.



Dijon : votation citoyenne à Quetigny le 3, action "panama papers" le 4, péages gratuits et votation citoyenne à venir.

Montpellier : le 2, petit déj à la Tam : blocage du dépôt de tram de La Paillade avec Nuit debout. Puis soutien à la manifestation Nuit Debout des «riches». Nouveau petit dej le 9.

Béziers : les locaux de BNP Paribas ont été occupés. Puis action à la gare où le TGV a été retardé.

Reims : AG chaque mardi à partir de 10 h pour organiser des initiatives le jeudi suivant. Nouvelle manif le 9.

78 : le 10 manifestation de la santé contre les GHT.

Châlons sur Saône : convergence avec les retraité-es le 9.

Rail : semaine décisive contre le décret socle et la loi travail. Les AG continuent avec un grand nombre de grévistes à la production et les cadres qui remplacent le personnel gréviste en gare. SUD Rail répond à la direction de la SNCF et au gouvernement : « il

est étonnant que seul « le petit nombre de grévistes », soutenu par « des Organisations Syndicales minoritaires », comme il est déclamé dans la presse, puissent avoir un si grand contrôle sur la météo...»

AG intermittent-es : lundi 06 juin à Amiens, Caen, Lille, Limousin, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Toulouse (au TNT occupé).

St Denis : à Franprix, première victoire: <http://www.solidaires-saintdenis.org/2016/06/premiere-victoire-pour-les-franprix-de-la-rue-de-la-republique.html> et blocage du dépôt des bus.

Aérien : 3 syndicats de pilotes dont



Alter ont déposé un préavis à partir du 11 juin. Pour le rééquilibrage de la production entre Air France et KLM ; le développement du court et moyen-courrier Air France ; la défense du périmètre Air France vis-à-vis de co-entreprises et joint-ventures ; l'évolution des conditions et du développement de Transavia ; l'amélioration des conditions de travail et de l'implication des pilotes dans les sujets métier ; un rattrapage de rémunération.

Raffineries : Donges, Feyzin sont toujours en arrêt, La raffinerie Total de Provence est à l'arrêt, mais avec quelques sorties de produits, les 2 raffineries Exxon sont en marche quasi normales, Pétroineos Lavera en débit mini, sans entrée et sortie de produits. Une situation fébrile à Grandpuits. Terminal pétrolier du Havre toujours en grève. Les piquets de grève s'enrichissent de soutiens citoyens, la solidarité s'exprime de différentes manières.

Union
Solidaires

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...
www.solidaires.org contact@solidaires.org,
144 boulevard de la Villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20



Et à consulter le dossier de la campagne avec l'intégralité du matériel de lutte et des argumentaires toujours d'actualité sur le contenu de la loi "Tout le monde déteste la loi travail !", les arguments féministes : "Projet de loi travail : Non à la double peine pour les femmes !" ou le lien avec la négociation Unedic la négociation Unedic : "Négociation Unedic - loi travail, les deux faces de la politique patronale"

- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/La-greve-no12-et-des-actions-no5>